

Permis de conduire

## **Vous avez accès à de nouvelles informations sur le téléservice « Mes points permis »**

« Mes points permis » vous permet entre autres de consulter gratuitement le nombre de points que vous avez sur votre permis de conduire. Il remplace le téléservice « Télépoints » depuis novembre 2023 ; à la suite d'un arrêté publié au *Journal officiel* le 15 mars 2024, de nouvelles fonctionnalités font leur apparition au sein du dispositif, notamment un calendrier prévisionnel de récupération de points.

Sur « [Mes points permis](#) », à compter du 16 mars 2024, vous pouvez accéder à :

- l'historique de votre dossier du permis de conduire (date et lieu des infractions commises ayant entraîné un retrait de point(s) ; date de restitution de point(s) ; et, en cas de participation à un stage de sensibilisation à la sécurité routière, la date et le nombre de points restitués) ;
- un calendrier prévisionnel de récupération des points que vous avez perdus (il s'agit de la date à laquelle des points vous seront automatiquement réattribués si vous ne commettez pas une nouvelle infraction entre temps).

Par ailleurs, vous pourrez prochainement avoir accès, sur ce téléservice, à votre relevé d'information intégral. Ce document vous permet d'obtenir des informations relatives :

- à la validité de votre permis ;
- aux infractions que vous avez commises ;
- aux visites médicales que vous avez effectuées en lien avec votre permis ;
- aux stages de sensibilisation à la sécurité routière que vous avez suivis ;
- etc.

## **Quels sont les autres services proposés par « Mes points permis » ?**

Sur « Mes points permis », vous pouvez également voir le nombre de points dont vous disposez sur votre permis de conduire au moment de votre connexion à ce téléservice. Cependant, si vous avez commis une infraction il y a peu de temps, il se peut que celle-ci ne soit pas déjà enregistrée dans le système national des permis de conduire. Un décalage existe ainsi entre le moment où l'infraction a été réalisée et la prise en compte de la perte de points correspondante sur « Mes points permis ».

À noter également, un délai pour la réattribution de points à la suite d'un stage de sensibilisation à la sécurité routière. En revanche, les réattributions et reconstitutions de points après une période sans infraction s'afficheront automatiquement sur la plateforme.

Pour accéder à « Mes points permis », vous pouvez créer un compte personnel sur ce téléservice ou utiliser FranceConnect.